
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent soixante huitième séance plénière

Tenue par visioconférence le mardi 11 mai 2021, à 10 heures heure d'été de l'Europe centrale

Président : M. Yuri Borissov Sterk (Bulgarie)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1568^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de passer à notre ordre du jour, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à une nouvelle collègue, Son Excellence Kirsti Kauppi, Ambassadrice extraordinaire plénipotentiaire, Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, qui vient de prendre ses fonctions en tant que Représentante de son gouvernement à la Conférence. Au nom de mon gouvernement et au nom de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord partager quelques observations relatives à notre débat d'aujourd'hui. Le 19 décembre 2019, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 74/50, au paragraphe 3 du dispositif de laquelle elle a encouragé la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement à se pencher sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment en examinant quant au fond le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 71/67 de l'Assemblée générale du 14 décembre 2016.

En outre, au paragraphe 6 de sa résolution 74/50, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux composé de 25 personnes au maximum, choisies suivant les principes de la représentation géographique équitable et d'une participation équitable des femmes et des hommes, qui se réunirait à Genève pour quatre sessions d'une semaine chacune en 2021 et en 2022, afin d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques, sur la base du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et des vues des États Membres dont il est question au paragraphe 2 de la résolution.

Ce rappel des tâches que l'Assemblée générale a récemment confiées à la Conférence du désarmement nous donne toutes les raisons de discuter du rôle de la vérification dans le cadre de cette instance et, plus précisément, de nous attacher à trouver un terrain d'entente au sujet des prochaines mesures pratiques envisageables en matière de vérification du désarmement nucléaire.

Nous allons à présent entamer le débat relatif à la vérification du désarmement nucléaire, au titre du point 1 de l'ordre du jour permanent de la Conférence, avec une présentation de Jørn Osmundsen, Envoyé spécial de la Norvège pour les affaires de désarmement et Président désigné du Groupe d'experts gouvernementaux créé en application du paragraphe 6 de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale. Il sera suivi par Pavel Podvig, maître de recherche sur les armes de destruction massive et autres armes stratégiques à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M. Osmundsen (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné dans votre introduction, le paragraphe 3 de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale sur la vérification du désarmement nucléaire encourage la Conférence du désarmement à se pencher sur le sujet, notamment en examinant quant au fond le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Je suis donc très heureux que cette séance de la Conférence soit consacrée à cette question. Mon exposé débutera avec l'examen des travaux du premier Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, après quoi je présenterai le calendrier des travaux du prochain Groupe d'experts gouvernementaux.

En 2016, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/67 sur la vérification du désarmement nucléaire, priant le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Le groupe a plus précisément été chargé d'examiner le rôle général de la vérification du désarmement nucléaire dans l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

Cette résolution demandait également, entre autres, au Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres au sujet de la vérification du désarmement nucléaire. Ces vues ont servi de point de départ au Groupe d'experts gouvernementaux. Celui-ci a consacré une part importante de ses travaux à l'élaboration de principes inspirés du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978 et des 16 principes généraux de vérification définis par la Commission du désarmement en 1988. Le Groupe a également bénéficié de plusieurs présentations relatives à l'expérience acquise en la matière et à d'autres régimes de vérification.

Il s'est concentré sur trois dimensions en lien avec la vérification du désarmement nucléaire : premièrement, les critères d'une vérification efficace et adéquate du désarmement nucléaire, ce qui a donné lieu à des discussions relatives à la compréhension conceptuelle et aux principes de la vérification du désarmement nucléaire ; deuxièmement, la manière de procéder à la vérification du désarmement nucléaire et la possibilité de tirer des leçons des expériences passées ; et, troisièmement, les acteurs de la vérification du désarmement nucléaire, ce qui comprenait l'examen des rôles et attributions éventuels en vue de la conduite de la vérification du désarmement nucléaire dans ses différentes phases.

En appui à ses travaux, le Groupe s'est vu soumettre par des experts 17 documents de travail — dont un certain nombre de documents conjoints — relatifs aux trois dimensions susmentionnées. Le rapport du Groupe a été adopté par consensus. Son Président, l'Ambassadeur Langeland, a souligné l'importance, pour la recherche d'un consensus, de l'attitude constructive et collégiale de ses membres et de l'atmosphère de travail qui règne entre eux.

Le rapport du Groupe s'organise en trois volets. Le premier rend compte de la diversité des vues exprimées au sein du Groupe ; le deuxième analyse les points de convergence possibles, notamment les principes directeurs suggérés ; et le troisième présente les conclusions et recommandations convenues par le Groupe.

Je voudrais brosser un rapide tableau de l'ensemble des principes qu'il a identifiés.

Premièrement, la vérification du désarmement nucléaire doit se conformer au droit international et aux principes énoncés dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et dans les principes de vérification élaborés par la Commission du désarmement.

Deuxièmement, les mesures de vérification du désarmement nucléaire devraient être définies par les parties à un traité donné, lesquelles devraient toutes disposer du même droit de prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre des activités de vérification.

Troisièmement, la vérification du désarmement nucléaire doit être conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération, aux exigences en matière de sûreté et de sécurité nationales et à la nécessité de protéger des informations autrement sensibles.

Quatrièmement, la vérification du désarmement nucléaire doit permettre de garantir que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du traité concerné, tout en tenant compte de la nécessité d'utiliser efficacement les ressources financières, humaines et autres.

Cinquièmement, les dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire dans le cadre d'un traité donné doivent énoncer clairement les obligations des parties concernées.

Selon le sixième principe, aucun futur régime de vérification du désarmement nucléaire ne saurait être discriminatoire envers les parties au traité.

Enfin, suivant le septième principe, les modalités de vérification jugées satisfaisantes par toutes les parties concernées doivent être conformes aux objectifs, à la portée et à la nature des accords conclus dans le cadre du désarmement nucléaire.

La dernière partie du rapport présente les sept conclusions auxquelles le Groupe est parvenu.

Premièrement, le désarmement nucléaire est une entreprise continue dont la communauté internationale doit examiner assidûment tous les aspects, en particulier la vérification.

Deuxièmement, la vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Troisièmement, le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire sera déterminé au cas par cas dans le cadre de la négociation d'accords juridiquement contraignants portant sur la question du désarmement nucléaire.

Quatrièmement, un régime de vérification crédible et auquel tous les États accorderaient leur confiance est fondamental à l'instauration d'un monde à jamais exempt d'armes nucléaires.

Cinquièmement, des mesures de confiance peuvent compléter les accords de vérification du désarmement nucléaire conclus entre les parties à un traité donné.

Sixièmement, toute participation à la vérification du désarmement nucléaire doit être strictement conforme aux obligations juridiques internationales applicables en matière de non-prolifération, ainsi qu'aux autres prescriptions légales.

Enfin, septièmement, tous les États peuvent contribuer à certains aspects de la vérification du désarmement nucléaire et sont complètement libres d'élaborer des techniques et des méthodes de vérification.

Dans sa recommandation finale, le Groupe préconise que les États Membres de l'ONU et les entités compétentes des mécanismes internationaux de désarmement examinent le présent rapport, conformément à leurs mandats respectifs. Il recommande également d'envisager la poursuite des travaux se rapportant au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, à la lumière du présent rapport.

Dans sa résolution 74/50 adoptée subséquentement, l'Assemblée générale se félicite de l'adoption par consensus du rapport du Groupe. Cette résolution prévoyait également des activités de suivi dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. En particulier, le Secrétaire général a été prié de solliciter l'avis des États Membres au sujet du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux. Le Secrétaire général a recueilli et publié ces vues l'année dernière dans le document A/75/126.

Dans cette résolution, l'Assemblée générale encourage en outre la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement à se pencher sur la vérification du désarmement nucléaire. Elle invite le Secrétaire général à créer un nouveau groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, qui prendrait la suite du Groupe précédent. Elle charge par ailleurs la présidence de ce nouveau groupe d'organiser, à New York, deux réunions consultatives intersessions informelles avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et de transmettre les vues de ces derniers au groupe d'experts gouvernementaux.

Le Secrétaire général a établi le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux à l'automne dernier. Il compte 25 participants, choisis suivant les principes de la représentation géographique équitable et d'une représentation équitable des femmes et des hommes. Il se réunira à Genève pour quatre sessions d'une semaine chacune en 2021 et 2022. J'ai été nommé Président désigné selon une procédure d'accord tacite en janvier de cette année, et je remercie tous les membres du Groupe pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux est défini dans la résolution 74/50, dont le paragraphe 6 invite le Groupe à « examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, notamment la possibilité de créer un groupe d'experts scientifiques et techniques, sur la base du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et des vues des États Membres ». Il convient de noter qu'au paragraphe 4 de la résolution, l'Assemblée générale « se félicite de l'action menée pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire ».

La pandémie a perturbé nos travaux à tous, et le Groupe d'experts gouvernementaux ne fait pas exception. À l'origine, la première séance formelle devait se tenir en avril. Comme nous visons des réunions en présentiel, le Groupe a accepté de tenir sa première séance formelle en novembre de cette année, et les trois suivantes en 2022. Nous ne pouvons pas encore savoir avec certitude si tout le monde pourra être présent en novembre, c'est pourquoi nous prévoyons différents scénarios, dont des séances tenues selon des modalités hybrides.

À sa première séance, le Groupe élira officiellement son Président et arrêtera un programme de travail. En avril, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, nous avons organisé à l'intention des membres du Groupe d'experts gouvernementaux deux séances d'information informelles et volontaires qui nous ont permis d'exposer quelques considérations générales en matière de vérification du désarmement nucléaire et de faire le point sur les activités passées et présentes. Nous envisageons à présent d'organiser pour le Groupe d'autres réunions informelles de ce genre.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance plénière. J'attends avec intérêt les avis de cette assemblée sur la vérification du désarmement nucléaire, notamment sur le rapport du premier Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Je réunirai ces avis et les porterai à l'attention du Groupe d'experts gouvernementaux à sa première session.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Osmundsen pour sa présentation et j'espère qu'il retirera des informations utiles des commentaires que l'assemblée formulera au cours de la séance d'aujourd'hui. Je voudrais maintenant donner la parole à M. Podvig, maître de recherche à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M. Podvig (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vais tâcher de partager avec vous quelques réflexions sur la vérification ; j'espère que vous les trouverez opportunes et intéressantes. Il s'agit bien sûr d'une question très vaste dont il m'est impossible d'aborder chacun des aspects ; je vais néanmoins m'attacher à vous donner un aperçu de la situation.

Permettez-moi de commencer par vous livrer la définition de la vérification telle qu'elle a été élaborée par la Nuclear Threat Initiative, un groupe qui a beaucoup travaillé sur la question. La vérification se définit comme un ensemble d'activités, d'outils, de procédures, de processus analytiques et de jugements nationaux et coopératifs relatifs à des activités spécifiques définies dans le cadre d'un accord donné. Chaque composante de cette définition exhaustive a son importance, depuis les activités, outils et procédures jusqu'aux jugements. De plus, elle fait spécifiquement référence aux obligations découlant d'un accord donné : il s'agit d'un aspect que le premier Groupe d'experts gouvernementaux a inclus dans son rapport.

Les modalités spécifiques de la vérification sont fonction de l'accord particulier se rapportant au traité. Par ailleurs, il va de soi que notre capacité à conclure certains accords ou traités dépend également du type d'outils et de procédures que nous pourrions développer. La communauté internationale dispose d'une vaste expérience de la vérification et d'obligations diverses ; je pense par exemple à la maîtrise bilatérale des armements entre les États-Unis et l'Union soviétique/la Russie dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais aussi de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et d'autres encore. Les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire peuvent donc reposer sur des bases très solides.

Tous les aspects de la vérification ont leur importance. Pour commencer, les outils et méthodes ne se limitent pas à des outils techniques, ni à des équipements et des procédures de mesure, ni à des choses telles que l'imagerie satellite. Le terme couvre également les dispositions organisationnelles, les structures institutionnelles des traités et les organes de vérification. Nous pouvons élaborer les processus de manière à tirer parti de certains outils à notre disposition ou à contourner certaines difficultés. J'y reviendrai plus en détail.

Les jugements sont une composante majeure du processus. En principe, chaque État porte son propre jugement en matière d'obligations. La question de la vérification du désarmement nucléaire peut s'avérer délicate, car des obligations en matière de non-prolifération et diverses considérations relatives à la sûreté et à la sécurité entrent en jeu, qui risquent de compliquer les choses s'agissant des dispositions et des jugements en matière de vérification. Comme vous pouvez l'imaginer, il existe une certaine asymétrie, non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre les États dotés d'armes nucléaires eux-mêmes. Par exemple, un État pourrait émettre un certain jugement sans pour autant être en mesure d'expliquer comment il l'a formé en raison de la multiplicité des considérations en jeu.

En définitive, ledit jugement porte sur la conformité. Dès lors, qu'entend-on par conformité ? Comment juger une violation ? C'est une question particulièrement épineuse, car il s'agit de la vérification du désarmement nucléaire, qui concerne les États dotés d'armes nucléaires, lesquels partiraient d'un niveau actuellement assez élevé en termes d'armement, de matières et de savoir-faire nucléaires.

La question se pose également de savoir si nous disposons aujourd'hui des capacités nécessaires pour soutenir la vérification du désarmement nucléaire. Je dirais que la réponse est à la fois oui et non. Bien sûr, nous savons tous que la vérification du processus de désarmement n'est pas chose aisée ; il s'agit de traiter des armes nucléaires et des informations sensibles – c'est une première. Par le passé, nous avons certes vu progresser la réduction des arsenaux, par exemple, aux États-Unis et en Union soviétique – aujourd'hui la Russie – ainsi que dans d'autres États tels que la France et le Royaume-Uni. Mais aucun des traités concernés ne visait véritablement les armes nucléaires. Le développement d'outils techniques qui permettraient de traiter ces armes suscite beaucoup d'intérêt et fait l'objet d'investissements conséquents. Des groupes tels que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire y travaillent. Dans le même temps, selon moi, bien qu'ils aient leur importance, nous aurions tort de nous concentrer exclusivement sur les outils techniques et d'y voir l'une des clefs – voire la seule clef – du désarmement nucléaire. Ces questions cruciales sont d'une grande complexité, et des décennies de travaux ont été consacrées à des instruments tels que les dispositifs de protection de l'information. Je pense que le processus de vérification ou de désarmement peut être conçu de manière à éluder le traitement des armes ; l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement y travaille. À mon avis, il doit être possible de concevoir le processus de désarmement de sorte à nous épargner la nécessité de considérer les armes nucléaires elles-mêmes ou d'en déterminer le nombre. Il pourrait être organisé de telle manière que tout soit fait par leur détenteur sans préjudice de la vérifiabilité.

Il importe néanmoins d'explorer toutes les possibilités, car la vérification ne s'entend pas en vase clos ; nous ignorons quel type d'accord pourrait être envisageable ou politiquement viable. J'aimerais croire en la possibilité de procéder d'une manière particulière, mais la politique de désarmement nucléaire pourrait me donner tort, et certaines solutions ne seraient tout simplement pas politiquement acceptables.

D'autre part, j'insiste : nous ne devons pas nous cantonner à des solutions techniques. À cet égard, j'aime évoquer la question du marquage des missiles dans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques à titre d'exemple. Un jour, les États-Unis et la Russie ont réalisé que, pour consolider les accords de vérification, ils devaient marquer leurs missiles et bombardiers stratégiques, entre autres choses. Ils ont longuement cherché comment procéder. À l'époque, il existait une technologie très avancée de marquage au moyen d'étiquettes indestructibles et infalsifiables. Cependant, ils ont finalement décidé de se contenter d'utiliser le numéro de série attribué à chaque missile à l'usine d'assemblage. Pour identifier les bombardiers stratégiques, ils se réfèrent simplement aux grands chiffres peints sur le fuselage. Vous voyez : la technologie peut être une option, mais qu'il est parfois possible, en fin de compte, de parvenir à un accord beaucoup moins complexe.

Dans une certaine mesure, cela s'applique à ce qu'on appelle les informations sensibles – sensibles du point de vue de la prolifération ou de la sécurité nationale. Je pense qu'en l'espèce, il s'agit de savoir comment décider de ce qui est sensible, et de savoir qui en décide. Beaucoup d'entre vous en conviendront sans doute : cette conception des choses est, dans une large mesure, une vue de l'esprit. On peut également penser que les armes nucléaires

n'ont aucun secret dès lors que les matières fissiles restent sous contrôle – un point de vue défendu par un certain nombre de concepteurs d'armes. L'exemple des États-Unis et de la Russie nous montre également que les sujets sensibles ne le restent pas forcément. Prenez l'échange presque quotidien, entre les États-Unis et la Russie, de données détaillées relatives à leurs forces nucléaires respectives : ainsi la Russie envoie-t-elle une notification aux États-Unis chaque fois qu'un missile mobile quitte sa base. Le Traité autorise les parties à utiliser du matériel de détection des radiations, et des inspections sur place sont effectuées. Les procédures connexes, potentiellement très intrusives et très complexes, auraient été impensables il y a trente ans. On pensait le dispositif inenvisageable en raison du caractère extrêmement sensible des informations en jeu, mais nous constatons aujourd'hui qu'il s'agit en réalité d'une pratique courante que tant la Russie que les États-Unis jugent nécessaire à leur stabilité nucléaire. Nous pouvons certes avoir des vues différentes s'agissant de la sensibilité de divers types d'informations, l'enjeu n'en demeure pas moins systémique ; un tel changement ne peut s'opérer d'une seule traite.

S'agissant des technologies émergentes et sophistiquées, nous pourrions par exemple évoquer l'imagerie satellitaire, l'imagerie open source et les métadonnées. Il nous faut admettre que ces outils pourraient jouer un rôle majeur dans le processus de vérification, et devenir particulièrement efficaces, comme ce fut le cas de moyens techniques nationaux bien moins performants, surtout s'ils sont exploités dans le cadre d'une coopération accrue. Permettez-moi cependant de souligner que, selon moi, la clef d'un régime de vérification solide réside dans les interactions interpersonnelles. Ce sont les inspections, les notifications, l'élaboration de procédures et le règlement des différends qui font la fiabilité des conclusions du processus de vérification. En ce sens, le passage à la télésurveillance et à des méthodes similaires de traitement des données pourrait se révéler contre-productif en ce qu'il soustrait le facteur humain de l'équation. À mon avis, les outils et méthodes techniques sont importants, mais ils doivent être employés de manière à accroître la confiance et à intensifier les interactions humaines.

Enfin, permettez-moi d'aborder brièvement l'efficacité de la vérification. Il s'agit d'une question difficile, car il est généralement admis que pour être efficace, un régime de vérification doit permettre de détecter toute violation importante à temps pour autoriser la prise de mesures qui privent le contrevenant des fruits de cette violation. Il s'agit toutefois d'une approche extrêmement conflictuelle : cette définition remonte en effet au conflit qui opposait les États-Unis et l'Union soviétique. L'ironie, c'est que cela n'a pas vraiment fonctionné, même à l'époque. Le régime de vérification a pleinement produit ses effets lorsque les deux parties ont créé des conditions propres à ne leur donner aucune raison de violer leurs obligations. Il s'agissait notamment de déployer les outils techniques adéquats, mais aussi de renforcer la confiance réciproque. Une fois ces conditions établies, la vérification corrobore l'état de fait, et c'est ce qui importe. Il ne s'agit plus d'un processus conflictuel, mais bien coopératif – et c'est de la coopération que dépend son efficacité.

Pour conclure, j'ajouterai que le désarmement nucléaire, du moins tel que nous l'envisageons dans ce contexte, ne pourrait s'envisager que dans le cadre d'un processus de coopération, c'est-à-dire dans le cadre du régime de vérification en cours d'élaboration. Cette tâche incombe au Groupe d'experts gouvernementaux ou au Groupe d'experts scientifiques et techniques, si ce dernier est convoqué. L'important est de concevoir le régime de vérification de manière à rendre le processus plus coopératif et à accroître la confiance réciproque. Cela peut nécessiter le développement de nouveaux outils techniques et de nouvelles procédures, de même que la mise en place d'une nouvelle organisation, ce que, selon moi, nous devons placer au centre de nos préoccupations et garder à l'esprit tout au long de nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Podvig pour sa présentation ; je remercie également nos deux intervenants de ce jour de nous avoir rappelé l'importance et la pertinence de procédures et de mécanismes de vérification efficaces et crédibles pour toute architecture institutionnelle et juridique présente et future dans le domaine de la maîtrise et de la réduction des armements, mais aussi comme moyen d'améliorer la confiance réciproque entre les principales parties prenantes dans ce domaine.

J'aimerais à présent inviter les délégations à partager leurs vues sur le sujet à l'examen. Le premier orateur sur ma liste est l'Ambassadrice Kirsti Kauppi, Représentante permanente de la Finlande.

M^{me} Kauppi (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles de bienvenue à mon égard ; permettez-moi de vous assurer du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation durant votre mandat.

Avec votre permission, au-delà de ma contribution à l'intéressant et important débat qui nous occupe aujourd'hui, j'aimerais formuler quelques observations générales sur le désarmement du point de vue de mon pays. Je commencerai néanmoins par une remarque personnelle qui nous ramènera plus de trente-cinq ans en arrière. À l'époque, je travaillais à Genève, en qualité d'administratrice auxiliaire au sein de l'un des organes des Nations Unies. Je garde un souvenir très vif du premier sommet, dans cette même ville, entre le Président Reagan et le nouveau Secrétaire général soviétique Gorbatchev en novembre 1985. La guerre froide faisait rage et les stocks d'armes nucléaires avaient atteint le nombre record de 62 000 pièces. L'absurdité de la course aux armements nucléaires n'échappait à personne. Elle s'est cependant poursuivie, et le monde a vécu sous la menace existentielle bien réelle d'un conflit nucléaire entre les deux superpuissances.

À propos, lors de cette rencontre, Reagan et Gorbatchev ont également convenu d'échanges scientifiques sur des questions environnementales. C'est peut-être la première fois que l'environnement a été évoqué dans le cadre d'un sommet entre superpuissances. Je me souviens m'être alors interrogée sur les fruits de ce dialogue.

Trente-cinq ans plus tard, nous sommes toujours confrontés à ces deux menaces existentielles. Et l'urgence s'est accrue. En ce qui concerne l'environnement, les choses sont claires. En ce qui concerne le désarmement, en revanche, en dépit des progrès accomplis et malgré quelques bonnes nouvelles telles que la prolongation du nouveau Traité START, la dynamique semble fléchir. Cela ne peut plus durer.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que la pandémie de COVID-19 s'est déclarée. Ses effets dévastateurs devraient souligner la nécessité d'une collaboration internationale plus étroite, car le virus – à l'instar d'autres menaces majeures – ne connaît pas de frontières. La pandémie nous a contraints à adopter des modes de fonctionnement et de coopération innovants et créatifs dans le contexte multilatéral. Hélas, ce potentiel n'est pas encore pleinement exploité dans le domaine du désarmement.

Pour en venir à la question intéressante et particulièrement importante qui nous occupe aujourd'hui, à savoir la vérification du désarmement nucléaire, nous félicitons tout d'abord M. Osmundsen, Envoyé spécial de la Norvège pour les affaires de désarmement, pour sa nomination à la présidence désignée du Groupe d'experts gouvernementaux. La Finlande salue les efforts considérables que le Groupe d'experts gouvernementaux a consacrés à l'examen du rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire en 2018-2019, et nous appuyons les travaux que le Groupe d'experts gouvernementaux mène actuellement sur le même sujet.

Je tiens également à remercier le Président désigné et le représentant de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour leurs interventions aussi intéressantes que primordiales, et en particulier pour nous avoir rappelé qu'outre sa dimension technique, la vérification a également une dimension humaine – une dimension très importante qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la confiance.

La vérification est essentielle au processus de désarmement nucléaire et à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Selon nous, cela exige également de la part des États non dotés d'armes nucléaires une contribution et une participation actives. La vérification vise à garantir le respect des obligations ; il s'agit donc d'un instrument important au service du renforcement de la sécurité internationale. Je tiens également à souligner les travaux novateurs du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Je vais maintenant dire un mot au sujet des priorités de ma délégation dans le cadre de cette session de la Conférence du désarmement, et dans le domaine du désarmement en général. Notre objectif au sein de cette instance est clair. La Finlande est pleinement engagée en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires dans le cadre d'un processus équilibré, mutuel, irréversible et vérifiable d'élimination de ces armes.

Le Traité sur la non-prolifération reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ; c'est aussi le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La prochaine Conférence des parties chargée de l'examen du Traité jouera un rôle décisif dans la progression du désarmement nucléaire. Pour que les travaux de la Conférence d'examen puissent aboutir, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires réaffirment leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité.

La Finlande, en tant que membre de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire et de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », s'attache à définir, à élaborer et à proposer des mesures concrètes et efficaces en faveur de la réduction du risque nucléaire.

La Finlande estime également que le renforcement de la confiance et la transparence restent des enjeux de premier plan – la vérification s'inscrit dans cette optique. À cet égard, nous espérons voir les cinq États dotés d'armes nucléaires conclure un accord visant à améliorer la transparence en matière de politiques et de doctrines nucléaires. Nous avons hâte d'assister à un renforcement du dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Finlande promeut la réglementation mondiale des systèmes d'armes autonomes. La réglementation internationale doit emboîter le pas à l'évolution technologique. Nous avons besoin de règles convenues de commun accord auxquelles les États qui conçoivent ces technologies doivent également se conformer.

Nous souhaitons par ailleurs participer aux discussions sur les nouvelles menaces, la réduction des risques et les comportements dans l'espace. La Finlande se félicite des efforts conjoints que nous déployons pour nous entendre sur la manière de faire face à l'intensification des menaces et des risques auxquels la sécurité et les systèmes spatiaux sont exposés, ainsi que sur la manière de les atténuer. La nécessité de disposer de normes plus strictes, d'échanger des informations, de favoriser la transparence et d'encourager les mesures de confiance dans le domaine spatial se fait de plus en plus pressante. Il est impératif que nous appréhendions les menaces plus efficacement. La nouvelle initiative mise en œuvre en application de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale sur la réduction des menaces spatiales par un comportement responsable motive tous les États, qu'ils mènent ou non des activités spatiales, à se pencher sur cette question. Ce qui se passe dans l'espace nous concerne tous – telle est notre réalité. Nous entendrons avec intérêt les vues et recommandations du Secrétaire général sur les nouvelles mesures qu'il convient de prendre pour réduire les menaces dans l'espace par un comportement responsable.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général était un appel à l'action opportun, pertinent et primordial que la Finlande appuie résolument depuis le commencement. Nous avons salué l'idée et l'initiative du Secrétaire général de placer le désarmement et la maîtrise des armements au cœur même du système des Nations Unies.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de consolider la Convention sur les armes biologiques, l'un des principaux instruments élaborés à Genève. La prévention des menaces transfrontalières que la nature et l'être humain font planer sur la sécurité sanitaire exige une coopération internationale efficace en vue d'une meilleure préparation et d'une résilience accrue. En outre, en aidant d'autres pays à faire face aux épidémies, aux pandémies et aux menaces biologiques, nous renforçons aussi notre propre sécurité. La Finlande participe activement au renforcement des capacités de prévention, de détection et de répression des menaces biologiques à l'échelle mondiale.

Le désarmement favorise non seulement la sécurité mondiale, mais aussi celle des populations. La Finlande concentre son action internationale de déminage humanitaire sur les États fragiles. Pour la période 2021-2025, la Finlande affectera 15 millions d'euros à des projets de déminage humanitaire. Cette initiative s'inscrit en droite ligne de notre volonté de défendre les droits des personnes handicapées dans tous les secteurs.

La Finlande souligne en outre qu'il importe de veiller à la prise en compte des questions de genre à toutes les étapes de la lutte antimines. Cela s'applique d'ailleurs au désarmement au sens large : il importe également de garantir la participation et la représentation des femmes dans toutes les activités de désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande et donne la parole à M. Lim Sang-beom, Représentant permanent de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, alors que débute la deuxième partie de la session de 2021 de la Conférence du désarmement, soyez assuré du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation. Je tiens également à souhaiter la bienvenue, au nom de ma délégation, à l'Ambassadrice de Finlande et aux autres collègues qui viennent de rejoindre cette assemblée.

Monsieur le Président, bien que cette année encore, nous ayons échoué à adopter un programme de travail, ma délégation salue votre décision d'engager les débats thématiques ; elle nous permettra d'utiliser judicieusement les ressources et le temps dont nous disposons. Dans l'ensemble, ma délégation se félicite du calendrier envisagé pour les débats thématiques sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour, qui occuperont les deux dernières semaines de votre mandat. J'espère que les débats thématiques relatifs à d'autres questions impératives se poursuivront dans les semaines et les mois à venir, dans le cadre d'une étroite collaboration entre les six Présidents de la présente session de cette instance.

Je tiens également à remercier M. Osmundsen, Envoyé spécial de la Norvège pour les affaires de désarmement et Président désigné du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, ainsi que M. Podvig, maître de recherche à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour les vues instructives et perspicaces qu'ils ont partagées avec nous d'aujourd'hui.

En tant que fervent partisan du régime du Traité sur la non-prolifération nucléaire, et en tant qu'État rigoureusement respectueux de ses dispositions, la République de Corée réaffirme son attachement à notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation estime également qu'au-delà des engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient se mobiliser activement auprès des États non dotés d'armes nucléaires dans le cadre de divers exercices de renforcement de la confiance.

Dans cet esprit, la République de Corée participe activement à l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire » en qualité de coprésidente de l'un de ses sous-groupes. La Corée est d'avis que, dans le cadre du désarmement nucléaire, il convient d'accorder la priorité et de prêter une attention particulière aux éléments de protection suivants.

Premièrement, nous sommes fermement convaincus que nos efforts en faveur de l'« option zéro » doivent continuer de reposer sur la solidité du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement.

Deuxièmement, il convient de donner la priorité aux efforts déployés pour concilier les points de vue et approfondir la compréhension et la confiance mutuelles entre États, en particulier entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

Troisièmement, il existe de nombreuses questions de longue date, dont l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qu'il ne faut pas négliger.

En tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans la promotion du désarmement nucléaire. C'est ce qu'énonce clairement le premier point à l'ordre du jour, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Ce point est à l'ordre du jour depuis plus de deux décennies. Dans sa réalité d'aujourd'hui, la Conférence du désarmement est source de déception pour beaucoup d'entre nous, mais il n'est jamais trop tard pour engager des discussions de fond en vue de futures négociations. Rappelant que l'Assemblée générale a encouragé la Conférence du désarmement à analyser les questions de vérification du désarmement nucléaire, nous tenons en particulier à saluer la déclaration que le Président désigné du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification a formulée ici même aujourd'hui.

Ma délégation reconnaît que, si la vérification n'est pas une fin en soi, elle est indispensable au processus de désarmement nucléaire et à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires grâce aux efforts conjoints déployés pour renforcer les capacités de vérification du désarmement nucléaire, dont le Partenariat international sur la vérification du désarmement nucléaire. L'Initiative de Stockholm, à laquelle participe la République de Corée, appuie également l'action en faveur du développement des capacités multilatérales de vérification du désarmement nucléaire en tant qu'étape vers la réalisation du désarmement nucléaire. Nous pensons par ailleurs que les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, de même que d'autres initiatives internationales, favorisent une meilleure compréhension de questions importantes liées à la vérification du désarmement nucléaire et à la résorption du déficit de confiance entre États, en particulier entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation espère que le document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra prochainement rendra justice au rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire, illustrant ainsi l'attention accrue que la communauté internationale accorde à ces questions depuis quelques années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Lim de sa déclaration, et donne à présent la parole à l'orateur suivant sur ma liste, l'Ambassadeur Wood des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Ma délégation et moi-même vous assurons de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé le premier débat thématique de cette session de la Conférence du désarmement et à remercier les intervenants pour leurs exposés très instructifs.

Comme l'a dit le secrétaire Blinken lorsqu'il s'est adressé à cette instance le 22 février, nos prédécesseurs sont parvenus, malgré leurs différences, à œuvrer ensemble à l'instauration d'un monde plus sûr. Cela n'a jamais été aussi vrai que dans le domaine primordial de la vérification du désarmement, et c'est sur ce point que j'entends m'attarder aujourd'hui.

D'une part, nous pouvons compter sur notre pierre angulaire, le Traité sur la non-prolifération nucléaire, ainsi que sur des traités bilatéraux tels que le nouveau Traité START, dont découlent des obligations rigoureuses en matière de vérification, de même que de longs antécédents de conformité. D'autre part, nous sommes tous conscients du danger auquel nous sommes exposés lorsqu'un État se dérobe à ses obligations en matière de vérification. Dans l'ensemble, les États parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire prennent leurs obligations conventionnelles au sérieux et collaborent étroitement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour vérifier qu'elles sont respectées.

C'est indéniablement le cas des États-Unis, et c'est avec fierté que nous veillons à continuer dans cette voie. Nous appelons les États qui ne respectent pas leurs obligations en matière de vérification au titre du Traité à prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

S'agissant du nouveau Traité START, les États-Unis et la Russie honorent leurs obligations en dépit de leurs nombreux autres désaccords. Le régime de vérification du Traité exige de nous que nous nous rendions mutuellement des comptes. La prolongation du nouveau Traité START rend sans aucun doute le monde plus sûr ; elle garantit que des limites vérifiables s'agissant des missiles balistiques intercontinentaux, des missiles balistiques lancés par sous-marin et des bombardiers lourds russes sont en place et le resteront jusqu'au 5 février 2026. Ces plafonds numériques empêchent la Russie d'accroître son arsenal de missiles nucléaires capables d'atteindre les États-Unis en une heure environ, voire moins.

Le régime de vérification du nouveau Traité START nous permet de nous assurer que la Russie en observe les dispositions et nous éclaire quant à la position nucléaire du pays, notamment à la faveur d'inspections sur place qui permettent aux États-Unis de prendre la mesure des forces nucléaires russes. Ce même régime permet aux Russes d'exercer une surveillance analogue, ce qui favorise la confiance réciproque et la stabilité.

Les États-Unis mettront la prorogation de cinq ans du nouveau Traité START à profit pour continuer de progresser, en collaboration avec la Russie et en consultation avec notre Congrès, nos alliés et nos partenaires, sur la voie de la maîtrise de la totalité des armes nucléaires russes, y compris les nouveaux systèmes stratégiques et les armes nucléaires tactiques. Les Présidents Biden et Poutine ont convenu de nouer un dialogue sur la stabilité stratégique à la lumière de la maîtrise des armements et des nouveaux défis en matière de sécurité. Nous nous préparons actuellement en vue de cet échange.

Depuis 2014, grâce à un partenariat public-privé avec la Nuclear Threat Initiative, les États-Unis dirigent le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui réunit plus de 25 États dotés ou non d'armes nucléaires dans un cadre de coopération visant une meilleure compréhension des défis complexes inhérents à la vérification du désarmement nucléaire. Au cours des six années qui se sont écoulées depuis le début du partenariat, plus de 100 experts se sont engagés dans des travaux collaboratifs visant à trouver le moyen de répondre à ces multiples défis. Ces travaux sont détaillés dans plus de 50 rapports et autres documents décrivant les mécanismes procéduraux et techniques propres à relever certains des défis les plus complexes en matière de vérification, tels que le démantèlement des ogives nucléaires. Ce partenariat est représentatif des mesures qui, avec l'appui des États-Unis, contribuent efficacement à créer un environnement propice au désarmement nucléaire à venir et démontrent notre attachement à l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

Qu'il me soit permis de conclure en rappelant à cette assemblée que la vérification a fait ses preuves en tant que dispositif propre à instaurer la confiance. Bien souvent, la collaboration nouée aujourd'hui entre techniciens et scientifiques de la vérification jette les bases de la collaboration de demain. Nous devons encourager les artisans de méthodes de vérification potentielles à poursuivre et à étendre leurs travaux, y compris dans le cadre de partenariats avec des tiers. Il ne saurait y avoir de traité de maîtrise des armements ou de désarmement sans une vérification efficace. Il s'agit de prendre des mesures énergiques. Des mesures réalistes. C'est là la clef d'accords durables au service de notre sécurité.

Je nous appelle tous, dans la perspective de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à garder ces réalités à l'esprit et à poursuivre les travaux menés au sein de cette instance et au-delà en faveur de la vérification en engageant enfin des négociations sur un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'ambassadeur Wood pour sa déclaration et donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Aitzhanova du Kazakhstan.

M^{me} Aitzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué les débats thématiques sur les points de l'ordre du jour de la Conférence. La question de la vérification du désarmement nucléaire soulevée aujourd'hui est aussi pertinente qu'opportune. La pandémie de COVID-19 a souligné l'urgente nécessité d'une action collective dans un certain nombre de domaines importants de la gouvernance mondiale, dont le désarmement nucléaire. L'instauration d'un mécanisme de vérification solide et crédible est par conséquent indispensable à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Deux événements importants – la prorogation du nouveau Traité START entre la Fédération de Russie et les États-Unis et l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – sont intervenus récemment. Le Kazakhstan se félicite de la prorogation du nouveau Traité START, car elle témoigne d'une attitude responsable et d'un engagement en faveur du processus de désarmement nucléaire conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération. L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel le Kazakhstan est partie, montre sans équivoque que le désarmement nucléaire demeure une priorité permanente et urgente. Ces deux instruments internationaux ont un rapport direct avec la vérification du désarmement nucléaire.

Ces trente dernières années, la Fédération de Russie et les États-Unis ont acquis une vaste expérience en matière de vérification dans le cadre du nouveau Traité START et des accords qui l'ont précédé. Je pense notamment aux échanges de données et aux inspections sur place. L'interaction entre ces deux pays fournit un solide ancrage technique et pratique pour l'avenir de la vérification.

Je ferai remarquer que le Kazakhstan, État dépositaire d'un important arsenal nucléaire qui est parvenu à s'acquitter de ses obligations internationales en procédant de manière transparente et vérifiable au retrait des armes nucléaires et à la destruction des infrastructures militaires, est de longue date partie à ces activités de désarmement. Les mesures volontaires prises par les États dotés d'armes nucléaires contribuent pour beaucoup à l'instauration de la confiance.

Nous sommes reconnaissants à la délégation française d'avoir pris des dispositions afin que des diplomates basés à Genève puissent visiter les anciennes installations nucléaires de Pierrelatte et Marcoule en février 2020. Cette visite illustre bien l'esprit d'ouverture du pays s'agissant des composantes de son programme nucléaire. Les visiteurs ont pu découvrir les mesures visant à mettre un terme irréversible à la production de matières fissiles, à éviter que celles-ci tombent entre de mauvaises mains et à protéger l'environnement.

Après l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, les États parties ont commencé à discuter des modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à la vérification du désarmement nucléaire conformément à l'article IV du Traité. Cet article prévoit la création d'une ou plusieurs autorités internationales chargées de contrôler l'élimination irréversible des programmes d'armement nucléaire. Bien qu'à un stade précoce, cette discussion peut contribuer utilement au débat en cours sur la vérification. Dans le même temps, nous sommes d'avis que ce Traité ne remplace pas, mais complète, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui demeure une pierre angulaire du dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement.

À notre avis, les moyens techniques et l'expertise de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires seraient profitables à tout futur mécanisme de vérification. Il va sans dire que l'adoption et la mise en œuvre d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont l'une des quatre préoccupations centrales de la Conférence, et qu'elles demeurent la condition préalable d'une vérification efficace du désarmement nucléaire.

Le Kazakhstan appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et y prend part. Nous y voyons une tribune essentielle pour la recherche de points de convergence entre les États nucléaires et non nucléaires, l'instauration de la confiance, l'examen des risques et défis liés à la vérification et la définition des étapes à suivre.

Chers collègues, dans son allocution à l'Assemblée générale l'année dernière, le Président Tokayev a souligné que la détermination à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires faisait partie intégrante de l'identité nationale de notre pays. Nous avons le droit moral d'être à la pointe des initiatives mondiales en faveur de l'élimination des armes nucléaires. Dans cette optique, nous sommes prêts à appuyer, promouvoir et faciliter les efforts en faveur de la vérification du désarmement nucléaire.

La prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra dans un climat d'incertitude sans précédent pour le monde. Nous devons non seulement réaffirmer les décisions des conférences précédentes, mais aussi identifier des tâches spécifiques dans la perspective du prochain cycle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Aitzhanova pour sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est l'Ambassadeur de Suisse, Félix Baumann.

M. Baumann (Suisse) : Je voulais également saisir l'occasion pour souhaiter la bienvenue au sein de la communauté du désarmement à notre collègue de Finlande, Son Excellence Kirsty Kauppi, et lui adresser mes meilleurs vœux. Je tiens par ailleurs à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez entrepris pendant la première partie de notre session en vue de l'adoption d'une décision permettant l'établissement d'organes subsidiaires sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous restons convaincus qu'il s'agit là de l'approche la plus réaliste à ce stade pour permettre à notre Conférence d'aller de l'avant et nous regrettons qu'un consensus n'ait pas pu être trouvé afin de la mettre en œuvre. Il convient maintenant d'utiliser au mieux le reste de la session de 2021 de la Conférence afin d'approfondir les points à son ordre du jour, que nous nous félicitons d'aborder maintenant de manière systématique les uns après les autres.

Monsieur le Président, vous nous avez invités aujourd'hui à nous focaliser sur le point 1 à l'ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire ». Nous vous savons, par ailleurs, gré d'avoir cherché à éclairer nos débats par une série d'exposés thématiques dans l'esprit d'un débat ciblé, y compris sur la question de la vérification du désarmement nucléaire. Je vais maintenant m'efforcer d'aborder, à la fois, le désarmement nucléaire dans son ensemble et la vérification du désarmement nucléaire, voire de préciser la manière dont ces deux sujets s'articulent l'un par rapport à l'autre. Premièrement, je tiens à souligner que la Suisse regrette la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire et est préoccupée par de récentes décisions en matière de capacités et de doctrine nucléaires qui vont dans un sens inverse.

La situation actuelle est précaire et la voie vers de nouvelles négociations relatives à la maîtrise des armements est incertaine. Il semble que la marge de manœuvre pour élaborer des traités additionnels fondés sur les approches traditionnelles afin de faire progresser le désarmement nucléaire s'est rétrécie. Les approches traditionnelles de réduction des vecteurs comme le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ou de certaines catégories d'armes nucléaires comme le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire pourraient ne plus répondre aux défis posés par les nouvelles réalités stratégiques.

Dans ce contexte, nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que les autres détenteurs d'armes nucléaires, à intensifier les réflexions vers une nouvelle génération d'accords sur la maîtrise des armements. D'une part, ces accords futurs pourraient devoir inclure un groupe beaucoup plus large de systèmes, c'est-à-dire différents types de vecteurs ou différents types d'ogives, voire même inclure des systèmes offensifs et défensifs associés aux appareils de dissuasion. D'autre part, ces futurs accords pourraient très bien devoir aller au-delà du cadre bilatéral et prendre une forme plurilatérale ou multilatérale afin de saisir toute la complexité du paysage nucléaire.

Deuxièmement, et pour en venir à la question de la vérification, je voudrais souligner que cette dernière n'est pas une fin en soi mais doit être comprise dans un contexte plus large comme étant une partie intégrante du désarmement nucléaire. Il s'agit d'un élément clef pour permettre des réductions progressives et crédibles et, à terme, pour faire advenir un monde sans armes nucléaires et le maintenir ainsi. La base juridique de cet objectif est inscrite à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont la pleine mise en œuvre aurait pour corollaire l'instauration d'un monde sans armes nucléaires et, je cite, « sous un contrôle international strict et efficace ». Nous pouvons supposer qu'un tel système de contrôle international strict devrait être intégré dans un ou plusieurs traités internationaux avec, en son centre, un système de vérification garantissant que les arsenaux nucléaires aient été entièrement démantelés et renforçant la confiance quant au fait qu'aucune partie à un tel instrument ne pourrait frauder sans être détectée.

Monsieur le Président, pour élaborer ces nécessaires instruments, procédures et institutions de vérification, des efforts significatifs ont été entrepris ces dernières années sous diverses formes mettant à contribution aussi bien des États dotés d'armes nucléaires que des États non dotés d'armes nucléaires. La Suisse soutient pleinement l'approche consistant à relever conjointement les défis liés à la vérification du désarmement nucléaire et à mettre au point des technologies et des procédures concrètes.

Comme de nombreux autres États membres et observateurs de la Conférence du désarmement, la Suisse est un membre actif du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Elle est convaincue que les résultats du Partenariat ont déjà renforcé la confiance dans le fait qu'il est possible d'assurer une vérification multilatérale tout en gérant de manière satisfaisante les questions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

De même, la Suisse soutient la poursuite des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire piloté par la Norvège, et je saisis cette occasion pour remercier M. Osmundsen pour son exposé ce matin. La Suisse souligne qu'il importe que la Conférence s'approprie les travaux du groupe là où cela est pertinent ; elle cite à titre d'exemple la proposition faite par le Brésil selon laquelle la Conférence du désarmement devrait établir un groupe d'experts scientifique et technologique sur la vérification avec pour objectif d'établir une relation productive entre les travaux de nature politique et ceux de nature technique. Je voudrais également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et M. Podvig pour son exposé tout à l'heure.

Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en soulignant que tous ces efforts dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire ne garantissent en aucun cas qu'un monde sans armes nucléaires sous contrôle international strict et efficace puisse être réalisé. Mais ces efforts rendent un tel monde beaucoup plus probable, étant à même de fournir des instruments essentiels pour surmonter certains des défis liés à la vérification. Je vous remercie.

Le Président : Je remercie Son Excellence l'Ambassadeur Monsieur Baumann. (*L'orateur poursuit en anglais*). Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant sur la liste, l'Ambassadeur Sánchez de Lerín García-Ovies d'Espagne.

M. Sánchez de Lerín García-Ovies (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de votre mandat. La question qui nous occupe aujourd'hui est la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. L'objectif ultime de mon pays est l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, lequel exige de la communauté internationale qu'elle prenne des engagements concrets et réalistes. L'Espagne est fermement convaincue que nous devons réaliser des progrès tangibles et substantiels en matière de désarmement nucléaire, et que cela exige la mise en œuvre effective de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Aujourd'hui, nous nous penchons enfin sur la vérification du désarmement nucléaire, et je m'en réjouis, car nous avons travaillé dur pour formuler et exposer les positions de mon pays dans ce domaine. Nous pensons que la vérification est une condition *sine qua non* d'un désarmement nucléaire total, universel et irréversible. La vérification systématique et efficace des exigences, processus et mécanismes du désarmement nucléaire est une condition préalable à l'élimination totale des armes nucléaires. En résumé, il ne peut y avoir de désarmement effectif sans vérification.

Les protocoles de vérification nous permettent de suivre, de contrôler et d'évaluer les progrès réalisés en matière de désarmement. Ces protocoles ne sont pas seulement de nature technique. Ils doivent couvrir la portée et la gouvernance du désarmement, de même que les moyens, et jusqu'au financement, nécessaires à sa réalisation. L'absence de protocole de vérification prive le désarmement de sa crédibilité. Pour être efficace, la vérification exige la création d'une autorité indépendante et compétente chargée d'assurer le suivi des mesures énoncées, ainsi que de contrôler et de certifier leur mise en œuvre effective. Cette autorité peut comprendre des parties à un même traité, comme l'ont souligné les deux intervenants

qui nous ont présenté leurs idées et leurs travaux aujourd'hui. Profitons de l'occasion qui nous est donnée de définir et de préciser la nature de cette institution internationale indépendante. Nous disposons d'exemples probants dont nous pouvons tirer des enseignements, qu'il s'agisse des accords bilatéraux de maîtrise des armements nucléaires tels que mentionnés par mon collègue, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, du régime international de garanties en matière d'énergie nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ou du système de surveillance, de contrôle et de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous disposons donc de données d'expérience sur lesquelles nous pouvons nous fonder.

Mon gouvernement appelle et encourage l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à soutenir les initiatives internationales et multilatérales visant à appuyer, promouvoir et développer les capacités de vérification du désarmement nucléaire, telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et les travaux que le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire a présentés à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale et qui nous ont été exposés aujourd'hui. C'est pourquoi nous devons œuvrer à l'élaboration d'un mécanisme de vérification complet et efficace qui couvre l'ensemble du cycle des armes nucléaires et permette avant tout d'attester du caractère irréversible des processus de démantèlement des capacités et des technologies de développement des armes nucléaires.

Nous encourageons les initiatives internationales et multilatérales au travers de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, qui rassemble 16 pays et vise le désarmement nucléaire universel et irréversible par l'intermédiaire d'actions spécifiques et concrètes (ou « tremplins ») – des engagements que nous avons déjà pris lors des conférences relatives au Traité sur la non-prolifération.

Selon nous, la vérification favorise la confiance : elle naît dans le dialogue et croît avec le développement des structures, capacités, mécanismes et protocoles auxquels les parties s'en remettent. Tant l'État qui prend des mesures en matière de désarmement que l'autorité de vérification et le reste de la communauté internationale voient dans la vérification la preuve de l'efficacité des mécanismes, ce qui renforce la confiance dans l'ensemble des piliers du système. Je voudrais conclure en soulignant l'importance de la transparence dans les processus de vérification. Ma délégation y voit un élément essentiel, car elle rend compte des progrès accomplis et de l'aboutissement d'un désarmement véritable et effectif. La vérification et la transparence peuvent donc contribuer à établir des liens entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires en facilitant l'échange d'informations et en améliorant le climat sécuritaire international. L'Espagne soutiendrait un régime de vérification multilatéral crédible sur lequel tous les États pourraient s'appuyer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sánchez de Lerín García-Ovies et donne la parole à l'orateur suivant sur ma liste, la Représentante de l'Argentine, M^{me} Porta.

M^{me} Porta (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour l'ouverture de la seconde partie de la session de la Conférence du désarmement, et de féliciter l'Ambassadrice de Finlande, M^{me} Kauppi, pour sa récente nomination à la fonction de Représentante permanente de son pays à Genève. Ma délégation tient également à remercier M. Osmundsen et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour leur présentation exhaustive et substantielle à la Conférence.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaire sont des priorités pour l'Argentine dans le cadre d'un programme nucléaire solide à des fins pacifiques. Le strict respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une garantie de la réalisation de progrès sur des bases durables concernant les trois piliers du Traité.

L'Argentine considère qu'il est essentiel de progresser vers un désarmement nucléaire général complet, irréversible, vérifiable et transparent. Ma délégation se félicite que l'interdiction des armes nucléaires ait été érigée en nécessité légitime compte tenu des conséquences de ces armes sur le plan humanitaire, et salue l'entrée en vigueur du Traité sur

l'interdiction des armes nucléaires. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, l'Argentine considère que la priorité doit être donnée au renforcement et à la préservation du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires dans son ensemble, dont le Traité de non-prolifération est la pierre angulaire. Il convient de veiller à éviter les chevauchements ou la création de sources juridiques alternatives au régime, dont les dispositions, notamment en matière de vérification, sont d'ores et déjà universellement acceptées. De même, il est essentiel que les États détenteurs d'armes nucléaires prennent part à la négociation de ces mesures ; il en va de leur efficacité.

L'Argentine considère que la vérification du désarmement nucléaire est fondamentale et qu'au-delà des instruments de non-prolifération, elle s'applique au désarmement lui-même. L'apport des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire est considérable ; je pense notamment aux travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire en 2018-2019 et à ceux qui suivront en 2021-2022, et auxquels mon pays participe ; dans le cadre d'un processus auquel le patronage des Nations Unies confère formalité et légitimité, ces travaux peuvent amorcer des progrès concrets dans l'élaboration d'un régime de vérification robuste qui puisse s'appliquer à de futurs accords multilatéraux de désarmement sans pour autant compromettre les progrès réalisés dans le domaine de la non-prolifération. De même, dans la perspective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui sera présidée par l'Argentine, les échanges sur la vérification du désarmement nucléaire pourraient contribuer grandement au volet désarmement de la conférence d'examen.

L'Argentine reconnaît qu'il importe de répondre aux appels légitimes au désarmement, ce qui contribuera à uniformiser les règles du jeu s'agissant du respect des engagements pris par les États parties au Traité sur la non-prolifération. Ce sera un processus fastidieux mené sur une scène internationale complexe peu propice au progrès ; la vérification du désarmement nucléaire apparaît donc comme une étape concrète sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il ne s'agit pas d'influencer les futurs négociateurs d'accords multilatéraux de désarmement, mais de fournir des outils techniques efficaces et d'assurer le renforcement continu des capacités requises pour que tout soit prêt le moment venu, étant entendu que les débats visant à conférer à ce processus la légitimité indispensable auront déjà eu lieu.

Le Traité sur la non-prolifération, de même que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ferait obstacle à tout renforcement de l'arsenal nucléaire mondial et contribuerait ainsi à l'élimination totale à venir.

L'Argentine salue les efforts déployés dans le cadre des initiatives et contributions des États et de la communauté universitaire et scientifique en vue d'identifier les outils nécessaires au renforcement de la coopération et de l'éducation, ainsi qu'à la diffusion d'alternatives crédibles s'agissant de la vérification du désarmement nucléaire.

Je voudrais également renvoyer à l'expérience unique de l'Argentine et du Brésil au sein de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires. En effet, elle peut apporter des contributions et des enseignements précieux en matière de vérification sous l'angle de la non-prolifération, à titre de mesure de coopération, de transparence et de renforcement de la confiance, et sous l'angle de son utilité dans les inspections. Sans préjudice de ce qui précède, il convient de garder à l'esprit que le domaine de compétence de l'Agence est limité à la non-prolifération nucléaire et ne s'étend pas au désarmement.

Enfin, ma délégation tient à souligner le rôle des États non détenteurs d'armes nucléaires dans la légitimation d'un processus de désarmement et de sa vérification, notamment au titre de l'article VI du Traité de non-prolifération. Le renforcement des capacités est essentiel pour garantir que tous les États, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, puissent contribuer et prendre part à ce processus.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Argentine pour sa déclaration. Je donne la parole à l'orateur suivant sur la liste, l'Ambassadeur Beerwerth d'Allemagne.

M. Beerwerth (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Kauppi, Représentant permanent de la Finlande auprès de la Conférence du désarmement. Je lui souhaite bonne chance pour sa mission à Genève et me réjouis à la perspective de notre coopération.

Dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour, dont il est question aujourd'hui, permettez-moi de commencer par réaffirmer que l'Allemagne se félicite vivement que le nouveau Traité START entre la Russie et les États-Unis ait été prorogé en dernière extrémité, pour ainsi dire. Cela a permis de prévenir une situation qui aurait été préjudiciable à nos intérêts collectifs en matière de sécurité. Cela a permis d'éviter l'effondrement du dernier pilier du dispositif de désarmement nucléaire érigé entre la Russie et les États-Unis au cours des décennies précédentes.

La préservation de cet accord m'autorise à espérer que nous en avons fini avec le démantèlement d'instruments solides, en dépit, ou peut-être devrais-je dire à cause, d'un climat sécuritaire international tendu.

Le désarmement nucléaire nous est tout aussi indispensable aujourd'hui qu'il l'était par le passé. En fait, il l'est plus encore à la lumière de la situation sécuritaire dans un monde multipolaire. Un désarmement nucléaire vérifié renforce la confiance et la stabilité. Le désarmement nucléaire nécessite une approche progressive. Cela m'amène à la question de la vérification.

Je tiens à féliciter Jørn Osmundsen pour sa désignation à la présidence du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et à le remercier, de même que Pavel Podvig, pour leurs exposés réalistes et instructifs.

La transparence et les mécanismes de conformité – entendez la vérification – sont indissociables de tout futur accord de désarmement, qu'il soit bilatéral ou multilatéral. C'est particulièrement vrai, comme je l'ai dit, dans un environnement international tendu en matière de maîtrise des armements et de désarmement. La vérification a, bien entendu, été utilisée avec succès dans le cadre des traités bilatéraux de maîtrise des armements nucléaires entre la Russie et les États-Unis, qui nous ont permis d'acquérir une grande expérience des concepts, méthodes et techniques en la matière.

Toutefois, nous pensons également que les États non dotés d'armes nucléaires peuvent eux aussi contribuer à faire progresser la vérification. Les travaux multilatéraux sur la vérification couvrant l'ensemble du cycle d'une arme nucléaire peuvent donc concourir à un rapprochement politique sur des questions plus générales relatives à la maîtrise des armements nucléaires et au désarmement dans le futur.

C'est pourquoi le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire joue un rôle important dans la progression des travaux de fond sur la question et le renforcement de la confiance. Nous attendons avec intérêt le début des sessions de 2021-2022. L'expert allemand participera activement aux délibérations. L'optimisation et la mise à l'épreuve concrète des concepts, procédures et modalités de vérification sont essentielles pour parvenir à une réduction significative des arsenaux nucléaires par la suite.

Pour assurer la transition jusqu'à l'ouverture des travaux du nouveau Groupe d'experts gouvernementaux et contribuer à leur préparation, l'Allemagne a organisé trois séminaires sur la vérification du désarmement nucléaire, en juin et septembre 2020, et tout récemment, en mai 2021, en coopération avec le Geneva Centre for Security Policy. Ces séminaires traitaient des aspects d'ordre conceptuel et pratique de la vérification du désarmement nucléaire. Ils ont enregistré un taux de participation élevé, ce qui, selon nous, témoigne de l'importance de cette question.

Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, que plusieurs de mes collègues ont déjà mentionné, est une autre instance susceptible de contribuer à la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement. L'Allemagne y prend également une part active. Dans ce contexte, en septembre 2019, nous avons procédé avec la France à un nouvel exercice de vérification sur le terrain, qui constitue une étape concrète vers l'élaboration de procédures multilatérales solides et fiables de vérification du désarmement nucléaire. Vous vous souviendrez que mon collègue français et moi-même en avons informé la Conférence du désarmement il y a quelque temps.

Comme nous l'avons dit, cet exercice pratique a démontré qu'en matière de vérification du désarmement nucléaire, une coopération fructueuse peut exister entre États dotés d'armes nucléaires et États non dotés d'armes nucléaires, et qu'il est possible d'exercer une vérification crédible et solide sans pour autant compromettre d'informations sensibles du point de vue de la prolifération.

Dans le prolongement de cette initiative, la France et l'Allemagne vont lancer un nouvel exercice de vérification du désarmement, l'exercice DV2021. Il sera similaire à l'exercice précédent en termes d'objectifs, de portée et de scénario, mais il sera adapté en fonction des expériences des organisateurs, ainsi que des remarques et enseignements formulés par les participants et les évaluateurs. Nous serons bien sûr ravis d'informer la Conférence du désarmement de la conclusion et de l'évaluation de cet exercice en termes d'expérience acquise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Beerwerth pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le Représentant de la Fédération de Russie, Andrey Belousov.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Chers collègues, je me félicite de la reprise de nos travaux et je remercie la présidence bulgare d'avoir organisé une réunion thématique consacrée au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence. Même si, en vérité, la thématique elle-même est très controversée. En substance, nous sommes invités à discuter de la vérification de quelque chose qui, nous en sommes témoins, appartiendra bientôt au passé. Ce triste constat éveille à la fois de profonds regrets et une vive préoccupation. Je souligne que la Russie reste disposée à s'engager, aux côtés de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en faveur d'une relance du processus de désarmement nucléaire, lequel devrait, en toute logique, aboutir à l'élimination complète des arsenaux nucléaires.

Nous sommes convaincus qu'avant d'aborder directement les questions de vérification, la communauté internationale devrait commencer par élaborer un modèle réaliste de désarmement nucléaire multilatéral, en tenant compte de la pléiade de questions qui compromettent la stabilité stratégique et en veillant au concours de tous les États dotés de capacités nucléaires militaires. Cette approche a été universellement acceptée et est clairement énoncée dans les documents adoptés dans le cadre du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit, en particulier, de « renforcer la stabilité, la paix et la sécurité internationales, en se fondant sur le principe d'une sécurité non diminuée et plus grande pour tous ». C'est la mesure n° 5 du Plan d'action de 2010. Tant que cet objectif n'est pas atteint, il serait prématuré de nous consacrer à la création d'« outils » en vue d'hypothétiques traités à venir.

Il est clair que le désarmement nucléaire sera progressif et que, concrètement, le processus de réduction, de limitation et, à terme, d'élimination des armes nucléaires pourrait inclure des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales dont chacune exigerait des mécanismes de contrôle appropriés convenus par les parties.

La communauté internationale travaille depuis longtemps à la vérification des accords de désarmement et de maîtrise des armements, ainsi qu'à la formulation de principes fondamentaux connexes. En particulier, les prémisses de la vérification dans le domaine du désarmement sont énoncées dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, et ont également été approuvées par la Commission du désarmement dans son rapport de 1988 sur la vérification sous tous ses aspects.

Pour rappel, les principes fondamentaux sont les suivants. Premièrement, les règles universelles du droit international, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, doivent être respectées. Deuxièmement, les procédures de vérification dépendent des objectifs, de la portée, de la nature et de l'étendue des obligations telles que définies dans chaque accord. Troisièmement, les mesures de vérification doivent être fiables, réalistes et économiquement viables.

Il est essentiel que chaque accord spécifique ait son propre mécanisme de vérification. Après tout, chaque instrument juridique international dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération sera un dispositif unique doté de caractéristiques propres.

Bien entendu, l'expérience acquise en matière de vérification des accords est considérable ; nous disposons donc d'un certain nombre de méthodes et de procédures de vérification, parmi lesquels des moyens techniques nationaux, des inspections sur place, de l'échange d'informations télémétriques et des notifications, entre autres. Comme je l'ai dit, les exigences et les particularités d'un accord donné déterminent les méthodes et procédures adéquates. Il n'existe pas de modèle « universel » de mécanisme de vérification ni de procédures de vérification « obligatoires ». Toutes les modalités de la vérification devraient être définies au cours de la négociation de l'accord lui-même.

Il importe également de ne pas perdre de vue que la surveillance n'est pas une fin en soi. C'est une composante essentielle du processus de conclusion d'accords. Comme indiqué au paragraphe 31 du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les accords internationaux « devraient prévoir des mesures de vérification adéquates et acceptables pour tous les intéressés, de manière à créer la confiance nécessaire et à assurer le respect de ces mesures par toutes les parties ». Les mesures de vérification gagnent en efficacité dès lors que règnent la confiance et la franchise.

En droit international, la vérification de l'application d'un accord relève de la compétence exclusive des parties à cet accord. Ne perdons pas de vue que les accords de maîtrise des armements et de désarmement sont inextricablement liés aux questions de sécurité nationale. Par conséquent, les informations obtenues par le biais des procédures de vérification sont souvent, voire toujours, sensibles du point de vue de la prolifération. En l'espèce, la garantie réside dans le strict respect, par les parties au Traité sur la non-prolifération, des obligations qui en découlent, notamment les articles I et II. Les parties conviennent donc au préalable, par voie de négociation, de la nature et du volume des informations qu'elles vont échanger. Elles mettent également en place un régime de confidentialité.

Je tiens à souligner que la Russie n'est pas opposée à la discussion sur la vérification. Nous sommes prêts à coopérer dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Nous appelons toutefois les délégations à aborder la question de la vérification avec circonspection, en veillant à ce qu'elle ne sorte pas du contexte général de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous ne sommes pas opposés à l'examen de différentes approches de la vérification du désarmement nucléaire. Le rapport du Groupe devrait prévoir et présenter des modèles de vérification qui pourront ensuite être mis en œuvre. En notre qualité d'État doté d'une vaste expérience en matière de désarmement nucléaire, nous considérons qu'il est important que les idées et les approches proposées par le Groupe soient fondées sur les principes que j'ai mentionnés. Dans le même temps, il ne faudrait pas que les recommandations sur la vérification du désarmement nucléaire tournent à l'obsession ni qu'elles deviennent prioritaires, ce qui imposerait un cadre contraignant aux pays engagés dans le processus d'élimination des armes nucléaires.

Une fois de plus, j'insiste sur le fait que chaque mécanisme de vérification du désarmement nucléaire doit être lié à un traité donné. Selon nous, il serait inacceptable que les accords à venir soient adaptés en fonction de normes ou de modèles imposés par le processus de vérification, même s'ils ont été convenus dans un cadre multilatéral.

Nous appelons tous les États intéressés à prendre les mesures nécessaires pour renforcer le régime actuel de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et pour élaborer de nouveaux accords dans ce domaine, notamment sur la base des points que j'ai soulevés aujourd'hui.

Enfin, je tiens à remercier Pavel Podvig, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour son exposé instructif et d'excellente facture.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et je donne à présent la parole à Ichiro Ogasawara, Ambassadeur du Japon.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction. Soyez assuré du soutien et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Je tiens moi aussi à saluer les deux importantes déclarations que nous avons eu le plaisir d'entendre au début de cette séance.

Le Japon, qui est le seul pays à avoir subi un bombardement atomique pendant la guerre, n'épargnera aucun effort pour créer un monde exempt d'armes nucléaires. Plus jamais d'Hiroshima ni de Nagasaki. Les hibakusha – les rescapés de la bombe atomique – prennent de l'âge ; il importe donc de plus en plus de sensibiliser les générations futures, au Japon et dans le reste du monde, à la réalité de la dévastation et aux conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires.

Le Gouvernement japonais impliquera les rescapés de la bombe atomique dans ses efforts de sensibilisation aux réalités de l'utilisation des armes nucléaires. Depuis 1983, dans le cadre du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, le Japon invite sans discontinuer de jeunes diplomates étrangers à Hiroshima et Nagasaki, où ils peuvent être en contact direct avec le vécu des hibakusha.

À ce jour, 958 boursiers se sont rendus au Japon dans le cadre de ce programme. À notre plus grande joie, nous avons retrouvé un certain nombre d'entre eux parmi les diplomates du monde entier et les fonctionnaires des organisations internationales qui prennent part aux activités de la Conférence du désarmement. Nous poursuivrons dans cette voie.

Nous vivons indéniablement dans un environnement sécuritaire instable et préoccupant assujéti à des tensions internationales croissantes. Nous devons tenir compte de cette réalité lorsque nous adoptons des mesures visant à atteindre notre objectif commun – l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est dans cet esprit que le Japon préconise une approche concrète et réaliste du désarmement nucléaire. C'est sur cette approche que le Japon a fondé les résolutions qu'il a soumises à l'Assemblée générale depuis 1994.

Elle accorde une importance primordiale au traité de non-prolifération nucléaire en tant que pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La dixième conférence d'examen des États parties au traité doit impérativement produire des résultats significatifs. Tous les États parties, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, devraient s'associer et unir leurs forces pour atteindre cet objectif commun. Le Japon a pris des initiatives dans ce sens.

L'année dernière, le Japon a soumis à l'Assemblée générale un projet de résolution originale sur les modes d'action conjoints et le dialogue tourné vers l'avenir, qui a été adopté par 150 voix pour.

En 2017, le Japon a également lancé le Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire, sur lequel je reviendrai. Le Japon adopte donc une approche concrète et pratique qui donne la priorité à la fois au plafonnement qualitatif en interdisant complètement les essais nucléaires et au plafonnement quantitatif en interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Japon demande l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et appelle tous les États, en particulier les huit États visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier sans délai.

Au sein de la Conférence du désarmement, le Japon appelle à l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à titre de priorité absolue, et regrette profondément que cette auguste instance ait échoué, cette année encore, à s'atteler à une tâche qui n'a que trop tardé.

Pour concevoir d'autres moyens, au-delà du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'un traité interdisant la production de matières fissiles, de parvenir à l'élimination définitive des armes nucléaires, nous devrions aborder les questions dites difficiles, notamment la relation entre la dissuasion nucléaire et le désarmement nucléaire.

Le Groupe d'éminentes personnalités s'est concentré sur ces questions. En octobre 2019, le Groupe a publié le rapport de son Président. Ce rapport, riche en idées et réflexions pertinentes, propose de nouveaux jalons sur la voie du désarmement nucléaire. Ma délégation a eu le plaisir d'en adresser une copie à tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Soucieux de tirer parti des résultats de ces travaux, le Japon a converti le Groupe en rencontre de type « track 1.5 », auquel prennent part des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux. Le 9 mars de cette année, le Gouvernement du Japon a accueilli la deuxième rencontre du dialogue 1.5. À cette occasion, des idées nouvelles et des points de vue novateurs ont été formulés, que j'espère pouvoir partager avec vous en temps voulu.

En présence de l'Ambassadeur Osmundsen, Président du Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire, dont les travaux débiteront cette année, je voudrais également évoquer brièvement la vérification du désarmement nucléaire. Le Japon souligne le rôle indispensable que joue une vérification efficace et crédible dans la promotion du désarmement nucléaire.

Le Japon a grandement contribué aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux et du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. L'engagement des États dotés ou non d'armes nucléaires est essentiel au succès de cette entreprise. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, le Japon dispose de connaissances et de technologies très avancées découlant de sa vaste expérience des activités de sauvegarde menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre de ses utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Tirant parti de cette expérience et de ces connaissances, le Japon continue à apporter des contributions de fond aux efforts internationaux orchestrés par l'Ambassadeur Osmundsen. Il encourage les nouveaux experts à approfondir le débat relatif à la poursuite des travaux conceptuels et pratiques sur la vérification, en se fondant sur le rapport final du précédent Groupe d'experts gouvernementaux, publié en avril 2019.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'importance des efforts de formation de consensus, en particulier à l'approche de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Japon a pris une part active aux travaux de divers groupes interrégionaux tels que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Initiative de Stockholm et l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Ces groupes valorisent nos efforts conjoints dans la poursuite de notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Japon continuera de s'engager, individuellement et de pair avec de tels groupes, en faveur de la conciliation et du rapprochement entre les pays et les groupes dont les positions divergent. Nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Ogasawara pour sa déclaration. Nous approchons de la fin de la séance plénière de ce matin. Il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste et il semble que nous ne pourrions pas clore notre débat thématique ce matin. Nous devons donc poursuivre demain.

Avant de clôturer cette séance, je voudrais remercier nos intervenants non seulement d'avoir contribué à nos débats aujourd'hui, mais aussi d'être disponibles pour la séance de demain. Je remercie également tous les collègues qui ont pris la parole aujourd'hui dans le cadre du débat thématique relatif au point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, l'accent étant mis sur la vérification du désarmement nucléaire.

Je saisis cette occasion pour informer la Conférence que le secrétariat a reçu de l'Arabie saoudite une demande d'adhésion à cette instance. Comme il est d'usage, cette demande figurera dans le rapport final de la Conférence.

La séance est levée.

La séance est levée à midi.